

PROJET FÉDÉRATEUR ACADÉMIQUE 2013-2014

Filière : Bac.Pro. Technicien d'usinage

1 - OBJECTIF

Le projet fédérateur est un projet commun que doit réaliser chaque établissement. C'est un lien qui unit les établissements et qui permet les échanges entre professeurs.

Les contraintes sont :

- Un support unique composé de plusieurs pièces avec assemblage,
- Le support est imposé (issu d'un groupe de réflexion) et le cahier des charges est verrouillé,
- La production est d'environ 20 pièces "identiques" (nombre d'élèves + 5 pièces à destination de l'établissement) et conformes aux dessins de définition,
- La production doit être menée au 1er trimestre de la classe de première "Technicien d'usinage", mais la préparation de la production peut être menée en classe de seconde,
- Toutes les pièces seront contrôlées avec procès-verbal à l'appui,
- La validation de la production est sous la responsabilité du Chef de travaux (photographie de la totalité de la production et s'assurer que chaque pièce à son PV de contrôle),
- **Chaque élève sera destinataire d'un support,**
- Chaque année une réunion sera organisée afin que les équipes puissent présenter leur organisation à leurs collègues.

Chaque équipe ne peut pas être animée par l'esprit de compétition puisque les parcs machines sont différents, les profils d'élève différents et les dynamiques d'équipes différentes.

L'objectif majeur est d'optimiser une production avec le "potentiel de l'établissement" et d'échanger les pratiques de chacun pour gagner en efficacité.

Chaque établissement validera ainsi son "OUTIL de PRODUCTION".

2 – THEME 2013-2014



Thème pour l'année en cours : Tournevis à cliquets

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/metiers-production>

Documents joints

Norme des éléments achetés (Zip – 815.2ko)

Référence des éléments à acheter pour assembler le tournevis à cliquet.

3 – EVALUATION

La restitution est prévue le **mercredi 15 janvier 2014**

Chaque équipe présentera sous forme d'un diaporama les différentes étapes de sa production.

La présentation ne devra pas excéder 10 minutes.